



Carte grise non donnée!!!debat entre 2 garages

Par **Fyvre**, le **13/12/2010** à **17:21**

Bonjour,
J'ai acheté un véhicule il y a 6 mois environ via un garage x ayant pignon sur rue qui devait me faire les papiers.
Depuis ce jour je ne suis toujours pas en possession de ma carte grise. En poussant mes recherches, il s'avère que la carte grise est détenue par un autre garage y !! Celui-ci avait donné à la vente mon véhicule à l'autre x.
Mais ce premier garage x a déposé et n'a pas payé y. Y est-il responsable? Aucun mandat de dépôt de vente n'a été fait!

Par **chris_idv**, le **13/12/2010** à **20:51**

Bonjour,
J'espère que vous avez eu la prudence élémentaire d'exiger une facture de la part du garage X afin d'être en mesure de prouver la transaction.
Cordialement,

Par **Fyvre**, le **14/12/2010** à **09:10**

Bien sûr que j'ai une facture d'achat! mais je ne sais pas si le garage y est responsable du véhicule qu'il a mis à disposition de x pour la vente et que celui-ci détient la carte grise...

Par **corima**, le **14/12/2010** à **09:34**

Bonjour, la facture prouve que vous êtes le propriétaire du véhicule. Allez à la préfecture, expliquez leur la situation et voyez si vous pouvez refaire cette carte grise. Mais peut être l'avez vous déjà fait

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **09:37**

LRAR de mise en demeure au vendeur de donner le certificat d'immatriculation sans délai, et qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance

Par **Fyvre**, le **14/12/2010** à **10:52**

La préfecture ne veut pas me faire la carte grise.
Le garage a déposé et n'est plus en activité.
Est ce qu'un garage ayant la carte grise est responsable de la vente du véhicule qu'il a lui même déposé dans un autre garage?

Par **corima**, le **14/12/2010** à **11:10**

C'est un problème qui ne concerne que le garage Y avec le garage X et il n'a pas à faire de la retention de carte grise alors que vous présentez la facture d'achat. Il veut quoi, que vous lui payez une deuxième fois le véhicule !
Surtout que la carte grise n'est pas un titre de propriété mais le titre de circulation du véhicule.
[citation]LRAR de mise en demeure au vendeur de donner le certificat d'immatriculation sans délai, et qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance[/citation]